

Le Val'Info

ÉDITO

18^{ème} Salon Estival de peinture

Cette année, notre exposition artistique se tiendra du samedi 21 Juillet au dimanche 12 Août, salle Jean de Pontoise, à Saint Aubin de Luigné et sera ouverte au public tous les après-midi de 15h à 18h (18h30 le samedi et le dimanche). De nombreux visiteurs angevins, ligériens mais aussi touristes venus d'ailleurs seront les bienvenus.

Nous avons le plaisir d'accueillir à titre d'invitée d'honneur l'artiste Juliette, qui vient de s'installer à Val du Layon. La commune lui souhaite la bienvenue et se sent honorée par sa participation.

Née à Nantes, cette artiste ligérienne a reçu sa formation aux Beaux Arts d'Angers et s'intéresse à de nombreuses techniques : fusain, sanguine, aquarelle, huile, sculpture... Elle participe à plusieurs ateliers :

- * collages et techniques mixtes avec Mireille Baillet ;
- * dessin, modèle vivant avec Laurent Noel ;
- * sculpture, modèle vivant avec Françoise Bourdier ;
- * peinture avec Dominique Chrétien ;
- * art abstrait avec Robert Billant et Bargoni.

Différentes expositions du Val de Loire présentent ses œuvres et très récemment, les écuries des ardoisières de Trélazé. Toiles abstraites et sculptures traduisent la richesse de sa technique et une grande sensibilité. Juliette a également illustré des poèmes de Guillaume Apollinaire lors du printemps des poètes 2016 dans un très bel ouvrage « la campagne sans oiseaux », précieux opuscule, hommage aux morts de la Grande Guerre.

Merci Juliette de nous offrir votre talent.

Une trentaine d'artistes, dont de nombreux fidèles à notre manifestation, entoureront notre invitée d'honneur et nous entraineront dans la découverte de leur univers. L'entrée du Salon est libre, n'hésitez pas à venir nous rendre visite, au cœur du Layon.

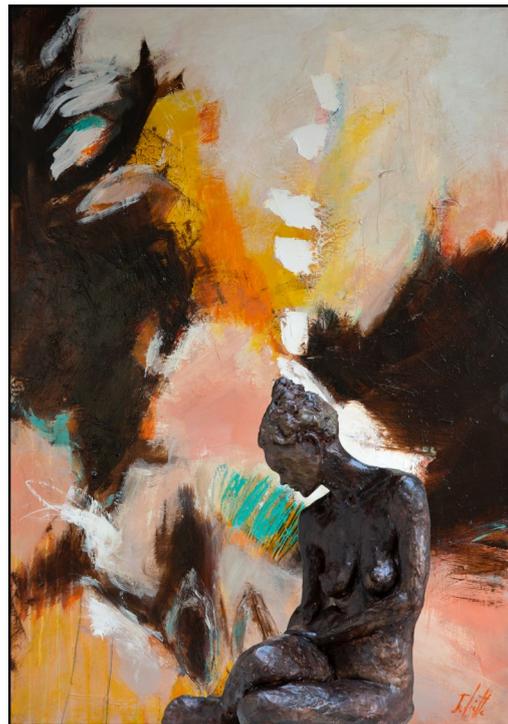
Lors du vernissage qui aura lieu le vendredi 20 Juillet à 18 heures, le prix de la commune sera attribué à l'artiste qui aura été remarqué par le jury du Salon et lors du décrochage, le dimanche 12 Août, sera décerné le prix du public au terme d'un vote des visiteurs durant toute la durée de notre exposition.

Les permanences seront tenues par des bénévoles. N'hésitez pas à proposer votre participation en mairie si cela vous intéresse, vous serez les bienvenus.

La commission culture tient à remercier les artistes, les partenaires dont vous trouverez les noms dans le catalogue, le personnel communal, les bénévoles qui s'activent pour que ce Salon soit un vrai moment de partage et de convivialité. L'art doit nous aider à nous épanouir dans un climat de respect et d'humanité. Source de beauté, il contribue à tisser des liens.

Que vive ce 18^{ème} Salon Estival !

Josiane Pebarthe
Adjointe à la Culture



Dans ce numéro

Édito	1
Conseil municipal	2
Informations municipales	11
Vie associative	19
Numéros utiles	34-35
Agenda	36

Flash

- Réouverture bibliothèque à St Aubin
- Festival Mozart en Loire Layon
- Vide grenier et Forum associations Val du Layon



L'ESSENTIEL DU 3 AVRIL 2018*

JEUNESSE CONVENTION INTERCOMMUNALE

Une convention existe entre les communes de Chalonnes-sur-Loire, Denée, Rochefort-sur-Loire et Saint-Aubin de Luigné depuis 2007, puis avec la Commune de Chaudefonds-sur-Layon en 2017. Les objectifs de la convention sont les suivants :

- ⇒ offrir aux jeunes des 5 communes les mêmes services d'accueil et de loisirs ;
- ⇒ donner aux jeunes le choix de se tourner indifféremment sur l'une des entités qui les dispense ;
- ⇒ élargir par là-même l'offre d'accueil et de loisirs et proposer des actions complémentaires et diversifiées ;
- ⇒ permettre de toucher le plus de public possible ;
- ⇒ maintenir une dynamique de réseau en réalisant des projets communs ;
- ⇒ réduire les coûts pour les entités en mutualisant et en optimisant les ressources.

Les communes disposent des structures suivantes :

- Chalonnes-sur-Loire : le SPOT ;
- Denée : l'espace jeunesse ;
- Rochefort-sur-Loire : Planète jeunes ;
- Val du Layon : l'espace jeunesse associatif « Familles rurales » de Saint-Aubin de Luigné ;

Il est proposé que la commune soit co-signataire avec l'association Familles Rurales du renouvellement de l'adhésion à cette convention. Cependant, considérant le mode de fonctionnement, qui limite le nombre de places par commune adhérente (5 jeunes pour tout Val du Layon) et que le service est fortement à charge des communes (participation très modeste des familles), il va être étudié la possibilité de mener une politique sur l'ensemble du territoire layonvalois pour un accès à tous les jeunes. Familles Rurales est prêt à développer des animations pour la Jeunesse dès cette année 2018, en sus des activités liées aux actions jeunesse de la convention intercommunale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la convention Jeunesse entre les communes concernées uniquement pour l'année 2018 (non renouvelée en 2019),
- AUTORISE, à titre exceptionnel, une subvention de 12.000 euros pour l'année 2018 afin de permettre au gestionnaire « Familles rurales » d'assurer les activités déjà engagées et d'équilibrer son budget.

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

FINANCES

• Harmonisation du financement des activités périscolaires et extrascolaires.

Suite à une réflexion de la commission Enfance/Jeunesse, il est proposé de valider un mode de financement unique pour les actions extrascolaires/périscolaires sur le principe suivant : il est souhaité que la part communale soit au moins équivalente à la part des familles et que la subvention soit calculée sur une base de x euros/heure. Le but est de définir le cout du service à l'heure et par enfant.

Pour exemple, sur une base de 100 euros de charges (+10 de charges supplétives déjà assumées par la commune), le calcul de la part communale pourrait se définir ainsi, une fois les recettes des autres organismes (ex : 20) retirées : PART COMMUNALE = $[(100 - 20) / 2] - 10$.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le mode de financement proposé, et propose de l'appliquer dès 2018 pour le financement des activités déjà sous convention : accueil périscolaire (APS), accueil de loisirs (ALSH) et Jeunesse.

• Subventions Familles Rurales

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Familles rurales. Elle se décompose en deux parties : l'accueil de loisirs des enfants (aux vacances scolaires) et l'accueil des adolescents à l'espace Jeunesse.

Le Conseil municipal :

- * VOTE une subvention de 18 500.00 € à Familles Rurales pour l'activité conventionnée ALSH,
- * VOTE une subvention de 18 000.00 € à Familles Rurales pour l'activité conventionnée Jeunesse.

• Subventions Maison Culturelle

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la Maison culturelle. Elle se décompose en 5 parties :

- ⇒ les 4 activités conventionnées (médiathèque, accueil périscolaire (APS), accueil de loisirs (ALSH), temps d'activités périscolaires (TAP)) ;
- ⇒ et les actions culturelles (subvention classique de fonctionnement).

Quant aux demandes d'investissement, elles ont été traitées à part, à savoir prises en compte dans le budget général de la commune (lorsqu'elles ont été prises en compte) : le matériel sera ainsi mis à disposition de la Maison culturelle.

Il est précisé que les activités APS et ALSH sont calculées sur le mode de financement harmonisé (DCM 061/2018),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- * VOTE une subvention de 4 347,00 € à Maison culturelle pour les actions culturelles,
- * VOTE une subvention de 1 105,71 € à Maison culturelle pour l'activité conventionnée « Médiathèque »,
- * VOTE une subvention de 47 800.09 € à Maison culturelle pour l'activité APS, dont 43 480.09 € conventionnés et 4320 € à titre exceptionnel pour le surcout lié au déplacement sur plusieurs sites,
- * VOTE une subvention de 24 802.20 € à Maison culturelle pour l'activité conventionnée ALSH,
- * VOTE une subvention de 54 813.75 € à Maison culturelle pour l'activité conventionnée TAP (la commune recevra 28 710.00 euros de fonds de soutien de l'Etat).

- **Subventions Maison Culturelle - Action CEJ « Coordination TAP » - Exercice 2017**

Il est proposé de régulariser la part du CEJ correspondant à l'action « coordination TAP » pour 2017. Cependant, il est proposé pour les années prochaines de ne pas reverser de manière séparée cette somme mais de considérer qu'elle est partie intégrante de la demande de subvention.

Le Conseil municipal décide de reverser à la Maison culturelle la somme de 3 033.47 € correspondant au versement 2017 du Contrat Enfance Jeunesse de Saint Lambert du Lattay (action de coordination des TAP).

■ BUDGET COMMUNE

- **Compte administratif**

Le Conseil municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif – Budget Commune, lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		2 499 667.66	
Dépenses		1 858 384.63	
Résultat	+ 300 000.00	+ 641 283.03	+ 941 283.03

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Résultats reportés 2017	Opérations de l'exercice	Clôture exercice 2017
Recettes		977 773.20	
Dépenses		519 847.27	
Résultat	+ 269 336.34	+ 457 925.93	+ 727 262.27

- **Affectation de résultat**

Le Conseil municipal décide de répartir le résultat - Budget Commune - comme suit :

Section d'investissement	727 262.27
<i>Affectation en réserve</i>	641 283.03
Section de fonctionnement	300 000.00

VIE COMMUNALE - LE CONSEIL MUNICIPAL

• Taux communaux

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote sur la création de la nouvelle communauté de communes Loire Layon Aubance par fusion des trois anciennes communautés de communes, le conseil municipal s'est engagé à voter ses taux d'imposition 2017 de manière à ce que la pression fiscale globale, incluant les taux de la communauté de communes, reste stable pour les contribuables.

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation :11,07%
Taxe foncière :15,97%
Taxe foncière (non bâti) :33,91%

• Budget commune

Le Conseil municipal, à l'issue des réunions préparatoires au cours desquelles a été débattu et élaboré le budget primitif – Budget Commune - de l'exercice 2018, approuve le budget équilibré - Budget Commune - comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses et recettes	2 626 619.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses et recettes	2 829 256.35

▲ SPORT

• Réfection du sol de la salle de sport

Suite à consultation publique pour la réfection du sol sportif de la salle de St Lambert, la commission présente le rapport d'analyse où 3 candidats ont répondu à l'offre.

Le Conseil municipal décide de retenir la société SPORTINGSOLS pour la réfection du sol sportif de la salle, pour un montant total de 56.488,00 euros HT.

▲ EGLISE

• Chauffage

Suite à consultation de plusieurs entreprises, le Conseil municipal décide de retenir la société CGV Ciel pour la réparation complète du système de chauffage (remplacement de lustres, radians, armoire de commande, câblage) de l'église de St Aubin, pour un montant total de 16.758,25 euros HT, ainsi que pour le contrat d'entretien annuel.

▲ INSTITUTION

• Poste d'adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de démissionner de son poste d'adjoint de Monsieur Jean-Jacques DERVIEUX (pour raisons personnelles), à compter de septembre 2018. Une démarche sera à faire par l'adjoint sortant auprès de la Préfecture, laquelle prendra acte de la démission. Il sera alors possible de proposer à nouveau le poste devenu vacant. Monsieur DERVIEUX reste conseiller municipal.

▲ CULTURE

Le groupe de travail « Culture » de la Communauté de communes Loire Layon Aubance a entamé une réflexion sur les écoles de musique du territoire, avec pour objectif d'harmoniser leur financement, par un lissage dans le temps. Il est également proposé de coordonner les réseaux existants pour les bibliothèques sur au moins 3 secteurs.

L'ESSENTIEL DU 24 AVRIL 2018*

▲ CAMPING

• Gestion du site de St Aubin

Considérant la difficulté à gérer le camping (accueil, promotion, location) de St Aubin (recettes en baisse), la commission Tourisme a étudié la question d'aménager le camping de St Aubin pour l'accueil de camping-cars. Dans le cadre de cette réflexion et suite à la rencontre de plusieurs prestataires, il est proposé de confier la gestion du site (autorisation d'exploiter le site) à un prestataire, via une convention d'occupation temporaire du domaine public (durée de 2 ans), dans les conditions suivantes :

- Utilisation du terrain aux seules fins définies par la convention, soit la gestion de l'accueil des camping-cars et des emplacements caravanes/tentes ;
- Suivi des travaux et installation du matériel par l'exploitant, mais achat par la commune ;
- Gestion commerciale et gestion technique de l'accueil (365j/an, de 7h à minuit) ;
- Tarifs fixés par la commune ;
- Redevance versée annuellement à la commune à hauteur des 2/3 du chiffre d'affaires HT ;
- Taxe de séjour gérée par le prestataire selon les conditions définies par la CCLLA ;

Cette solution présente notamment les avantages suivants :

- Accueil possible 365j/an ;
- Assistance technique ;
- Promotion du camping ;
- Les mobil'home resteraient en gestion communale, dont les locations restent régulières (et en lien direct avec la location de la salle Jean de Pontoise).

Pour ce faire, la commune s'engage à aménager le site, avec notamment les points suivants :

- Acquisition du matériel pour assurer la gestion technique : borne pour le contrôle d'accès, automate de paiement (maintenance à prévoir) ;
- Aménagement des plates-formes, délimitation des emplacements (28), aménagement paysager... ;
- Extension des réseaux, le cas échéant (dont Wifi et coffret électrique) ;
- Fourniture et installation de supports de communication (totem, panneaux...);
- Charges de fonctionnement à charge de la commune (eau, électricité, entretien...).

Le conseil municipal donne son accord pour le projet d'aménagement du camping de St Aubin, pour un cout global ne dépassant pas 32.000,00 HT, hors VRD et travaux en régie. Il décide de confier à la société Camping-Car Park (CCP) la gestion commerciale et technique de l'accueil des camping-cars et des emplacements caravanes/tentes.

• Modification du tableau des emplois et effectifs de St Lambert

Concernant le ménage du camping, il est actuellement assuré par un agent sous contrat par le syndicat d'initiative. Ce même agent travaille à temps partiel pour la commune dans les services périscolaires. Le coût actuel de gestion et de formation est de 644,90 euros et le coût ménage de 3.555,20 euros pour 275 heures annualisées. Ces coûts sont refacturés à la commune au prorata du temps passé au ménage des chalets et mini-chalets.

Il est proposé que ce temps de ménage soit directement pris en charge dans le budget camping et refacturé au syndicat d'initiative. Pour ce faire, il faut augmenter les heures d'un poste communal (avec l'accord de l'agent), à hauteur de 275 heures (+ heures ponctuelles), d'où le besoin de délibérer pour modifier le tableau des emplois et autoriser la signature d'une convention de mise à disposition du personnel.

▲ CIMETIERES

• Modification du règlement

Il est proposé d'apporter des modifications au règlement des cimetières, afin de permettre un agencement des monuments plus harmonieux et faciliter l'entretien, avec pour objectif d'avoir des espaces inter-tombes réguliers et sans végétation.

Ci-après quelques précisions sur le règlement actuel :

Article 4 : « Les inter-tombes et les passages font partie du domaine communal. »

Article 15 : « Les fosses devront être distantes les unes des autres de 40 cm au moins sur les côtés et de 1 m à la tête et aux pieds. »

Article 24 : « Des terrains pour sépultures particulières d'une superficie de 2 m² ou de 4 m² »

Article 31 : « Le terrain d'assiette des caveaux se limitera toujours à celui de la concession ».

Par contre, le règlement ne précise pas suffisamment l'implantation des monuments (article 31 du règlement) et l'espace inter-tombes. Il est donc proposé de rajouter les informations suivantes :

Article 4 : « Les espaces inter-tombes sont de 40cm sur les côtés (voir article 15). »

Article 31 : « La construction de semelles et dallages sur le pourtour des concessions sera tolérée sous réserve de matériaux non glissants et non polis n'excédant pas le niveau général du terrain. Aucune pose de marbrerie ne sera tolérée »

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

VIE COMMUNALE - LE CONSEIL MUNICIPAL

sur la semelle et ces travaux feront l'objet d'une déclaration préalable en Mairie. S'agissant d'une tolérance, leur implantation ne constitue donc pas un droit d'utilisation du domaine public. Ainsi, l'espace inter-tombes devra rester libre à la déambulation. »

■ CCLLA

• Mutualisation des services techniques

POSTES	ROCHEFORT	MOZE	ST LAMBERT
1 Responsable de Secteur	1		
1 Assistant(e) technique	1		
4 agents VOIRIE dont 1 chef d'équipe	3 + chef équipe		
10 agents ESPACES VERTS dont 1 responsable d'équipe et 1 chef d'équipe		4 + chef équipe	4 + responsable
10 agents de PROXIMITE dont 1 responsable d'équipe	3.5	2.5 + responsable	3

Suite à une présentation de l'organisation par la CCLLA à l'ensemble des agents techniques du territoire, il est présenté en séance le détail du secteur 3, dont les postes seraient répartis sur 3 sites (Rochefort – R - ; Mozé/Louet – M - ; Val du Layon (site de St Lambert – S) comme présenté ci-dessus.

En complément, le recrutement du responsable de secteur est en cours. Dès le candidat retenu, il devrait être présenté aux agents et permettre d'affiner l'organisation du secteur.

Il sera proposé dans les prochains jours aux agents de se positionner sur les postes où ils souhaitent être affectés (2 vœux à formuler). L'organigramme par secteur devrait être connu avant l'été. Les agents seront transférés à la communauté de communes au 1^{er} octobre 2018, pour une mise en place au 1^{er} semestre 2019.

■ TOURISME

• Adhésion au label « Village de charme »

En 2011, la commune de St Aubin de Luigné avait fait la demande d'inscription à l'association des villages de charme du Maine-et-Loire (11 villages à cette période). La commission d'admission avait alors visité la commune pendant 3 heures, avec ses atouts touristiques et architecturaux : elle avait alors

considéré la demande justifiée et que l'aval était favorable. Cependant, pour être homologué avec le label, la proposition devait être validée par le conseil d'administration. Le CA ayant été renouvelé à cette même période, il se trouve que le nouveau CA avait refusé l'homologation.

A ce jour, après échange avec le Président actuel (présent dans la commission initiale qui avait fait la visite), ce dernier propose que St Aubin (commune déléguée) fasse une nouvelle demande pour le passage de la commission. Pour ce faire, il est proposé de consulter le Conseil municipal pour avis, sachant que l'adhésion (sous réserve d'avoir un avis favorable) est divisée entre une part fixe (300 euros) et une part variable (0,15 euros par habitant de la commune historique, sous réserve de changement).

■ FONCIER

• Convention pour la reprise des espaces publics

La société SCCV « Les Sauvins » a déposé un projet d'aménagement pour 8 permis de construire, ci-après nommé « Les Lacas 4 ». Ces logements seront à terme gérés par le bailleur social Podeliha. Quant aux espaces et équipements dits communs (voirie, espaces publics, réseaux (EU, EP), réseaux souples et télécom, hydrants incendie), ils ont vocation à rester publics et donc à être transférés à la commune.

Concernant particulièrement la Voirie, il est souhaité solliciter l'avis de la CCLLA pour la conformité des travaux et avant transfert des biens.

Le Conseil municipal valide le principe de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, sous réserve d'avoir eu un avis favorable de la communauté de communes Loire Layon Aubance, quant aux modalités de transfert des espaces et équipements relevant de sa compétence.

■ FONCIER

• Achat d'une parcelle

Suite à des échanges entre administrés et la commune, il est proposé que la commune achète une parcelle (section C 1189 de 44a37 à St Aubin de Luigné). En précision, des habitants de la rue de Chantemerle et du chemin des Meuniers à St Aubin sont intéressés pour agrandir leur terrain par l'acquisition d'une parcelle connexe. Pour ce faire, il convient de déplacer un fossé existant. Cependant, le propriétaire est d'accord pour vendre sa parcelle mais en un seul lot.

Considérant cet aspect, il est proposé que la commune achète la parcelle et fasse les travaux liés au déplacement du fossé, avant de revendre la parcelle divisée aux riverains, au prix de revient (achat initial + travaux + bornage), pour laquelle il faudra saisir les domaines. Le prix de vente du propriétaire est de 2 € le m².

MAISON CULTURELLE

• Avenant à la mise à disposition d'un agent

Un agent communal est actuellement mis à disposition de la Maison culturelle dans des conditions fixées par délibération (DCM140/2017 en date du 7 novembre 2017) et sous couvert de la signature d'une convention.

Afin de palier à des besoins exceptionnels liés aux fluctuations d'effectifs non quantifiables, il est proposé d'apporter un peu de souplesse aux conditions de mise à disposition, dans les termes définis ci-après et rajoutés à l'article 2 de la convention (par avenant) : « *Pour des besoins exceptionnels (fluctuations des horaires liées à des effectifs variables, difficilement quantifiables en amont), la Maison culturelle est autorisée à proposer à l'agent mis à disposition des heures complémentaires, afin d'assurer un encadrement sécurisant et adapté, sous réserve que la commune soit consultée et que l'agent concerné donne son accord.* ».

Le Conseil municipal modifie la convention par avenant, en ajoutant le libellé ci-dessus à l'article 2 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

FONDS DE CONCOURS SIÉML

• Candélabre : rue Belle Angevine à St Lambert

Suite à la dégradation d'un candélabre « rue de la Belle Angevine » (St Lambert), le Conseil municipal valide l'opération relative au remplacement de ce candélabre dont le montant est de 2.398,57 euros net de taxe.

• Lanterne : route Bellevue à St Aubin

Considérant l'obsolescence d'une lanterne « route de Bellevue » (St Aubin), le SIÉML propose un détail estimatif des travaux de remplacement qu'il convient de valider.

Le Conseil municipal valide l'opération relative au remplacement de cette lanterne dont le montant est de 717,72 euros net de taxe.

URBANISME

• Projet de révision du PLU

Eu égard à la fusion des communes de St Aubin et de St Lambert, la question d'avoir un PLU unifié a été exposé. Et ce d'autant plus que celui de St Lambert est considéré obsolète. Sa simple révision ne peut pas se faire sans l'envisager sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la communauté de communes Loire Layon Aubance n'envisage pas de lancer une procédure de PLU prochainement, il est proposé au Conseil municipal de faire venir les services de l'Etat concernés (DDT) pour expliquer ce qu'est précisément un Plan local d'urbanisme, son intérêt et sa procédure de révision.

Cette présentation se fera lors du prochain conseil municipal du 15 mai.

SPORT

• Participation aux frais, piscine de Rochefort sur Loire

Depuis la dissolution du SIVU en charge de la piscine de Rochefort, il est convenu que la commune de Val du Layon participe aux frais de fonctionnement liés aux animations de la piscine. Pour l'année 2018, il est proposé une participation de 1.250,00 euros, pour laquelle il convient de délibérer.

L'ESSENTIEL DU 15 MAI 2018*

REFLEXION SUR LE PLU

Avec la fusion en 2016 des communes historiques de St Aubin de Luigné et de St Lambert du Lattay, la commune de Val de Layon se retrouve avec 2 PLUs, ce qui pose des questions juridiques d'une part mais aussi de cohérence pour les administrés.

Pour rappel, le PLU de St Lambert date de 2003 et celui de St Aubin de 2013. De fait, il existe donc pour un même zonage deux règlements différents sur la commune, ce qui n'est pas cependant illégal dans le contexte d'une fusion. Se pose pour autant la question et l'intérêt d'avoir un PLU unique.

Dans ce contexte, les services de la Préfecture (DDT – Direction départementale des territoires) ont été sollicités pour nous conseiller, voire nous accompagner dans une telle démarche, d'où la présence de Me COURTOIS pour apporter un éclairage sur la situation.

Dans un premier temps, Me COURTOIS explique l'intérêt et l'obligation d'avoir un PLU. Ensuite, elle précise les différentes procédures dans le cas d'une révision partielle ou totale du PLU, en insistant notamment sur le fait qu'une révision simplifiée du PLU de St Lambert n'est pas possible puisqu'il ne répond aux exigences actuelles : une révision du PLU entraînerait *de facto* la révision totale du PLU à l'échelle de la commune, à savoir l'élaboration d'UN nouveau PLU pour tout Val du Layon. A *contrario*, une révision simplifiée du PLU de St Aubin est possible sans modifier celui de St Lambert.

Avant d'engager une éventuelle procédure, le conseil municipal est d'abord invité à mener une réflexion quant aux raisons et aux objectifs à définir : une révision de PLU doit être motivée et justifiée par délibération. De plus, la mise en place d'un PLU doit s'appuyer sur de nombreux documents cibles à intégrer et d'un niveau hiérarchique supérieur (ex : SCoT, PCAET...). En outre, une telle procédure demande beaucoup d'implication personnelle (des services et des élus), de temps (3 ans environ) et le coût (avec les nombreux nouveaux documents à produire) est conséquent (il faut compter aux moins 50.000 euros). A ce stade, la commission Urbanisme est invitée à émettre une liste des avantages et inconvénients à engager ou non une procédure.

AFFAIRES SCOLAIRES

Accueil des enfants de moins de 3 ans

Suite à des interrogations des écoles, il convient de statuer sur l'accueil des enfants de moins de 3ans. A savoir que chaque école publique dispose d'un droit à intégrer des enfants de moins de 3 ans, dont le nombre est fixé par le DASEN (Education nationale) : ce droit permet juste de comptabiliser ces enfants dans les effectifs officiels (pour RGC : 0 – pour CF : 4). Cependant, ce plafond n'empêche pas d'en accueillir d'autres, sous réserve que les conditions d'accueil le permettent.

En effet, l'accueil d'enfants de moins de 3 ans implique également un projet pédagogique approprié (matériel, locaux, personnel adaptés), et donc des moyens financiers. Aujourd'hui, CF a accueilli 4 enfants en 2018 (mais sous forme d'accueil mixte, avec des moyens pondérés). Pour RGC, l'accueil n'est pas adapté.

Souhaitant avoir une cohérence sur le territoire communal en matière d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles publiques, il est proposé que la commune n'accueille pas d'enfants de moins de 3ans en école publique, considérant qu'il n'y a pas de besoin clairement identifié. En conséquence, les subventions OGEC (à compter de 2019) ne prendraient pas en compte les enfants de moins de 3 ans dans le calcul de la subvention.

Accueil des enfants hors commune

Il est acté le principe que la commune n'accueille pas dans ses écoles publiques d'enfants résidant hors de la commune (sauf cas obligatoires définis à l'article L.212-8 du code de l'éducation) et que, inversement, la commune n'accorde pas de dérogation aux familles de la commune souhaitant inscrire leurs enfants dans une école publique hors de la commune, considérant que tous les services sont actuellement existants (garderie, cantine, ...). Cependant, la commune a été récemment sollicitée par une famille souhaitant reprendre un commerce sur la commune : elle cherche actuellement un logement sur la commune mais demande, dans l'attente de trouver un logement sur place, à pouvoir inscrire leurs enfants dans l'école publique.

Le Conseil municipal précise que tout responsable d'un enfant scolarisable, résidant hors de la commune, générant une activité économique (artisan, commerce...) sur la commune, sous condition que l'un des responsables en soit le gérant, que le siège soit bien déclaré sur la commune et que les amplitudes horaires de travail ne permettent pas de faire autrement, serait autorisé, s'il en fait la demande, à inscrire l'enfant dans une école publique.

PATRIMOINE BATI

Mise en sécurité de l'église de St Lambert

Il est souhaité démarrer les travaux de mise en sécurité de l'église de St Lambert du Lattay. Pour ce faire, il convient prochainement de valider l'AVP PRO, puis le DCE pour lancer la consultation des entreprises mais également de retenir un cabinet pour assurer la coordination de la mission SPS (Sécurité et protection de la santé).

Le Conseil municipal décide de retenir le bureau d'études « Société AMC Angers » pour la réalisation de la mission SPS relative aux travaux de mise en sécurité de l'église de St Lambert pour un montant de 2.496 euros TTC.

* l'intégralité des compte-rendu du Conseil est consultable en Mairie et sur le site

► TOURISME

• Tarifs camping-cars et caravanes

Pour faire suite à la délibération n° 072/2018 confiant la gestion du camping du Layon (St Aubin) à la société Camping-car Park (CCP) pour l'accueil des camping-cars et des emplacements caravanes/tentes, il convient de revoir les tarifs 2018 établis lors du conseil municipal du 3 octobre 2017, par délibération n° 123/2017.

Ainsi, s'agissant d'une gestion automatisée de l'accueil, les tarifs pour les camping-cars, caravanes et les emplacements pour une tente avec véhicule seront donc des forfaits par véhicule entrant et par nuitée. En précision, l'objectif est de rendre le camping accessible toute l'année malgré les sanitaires fermés en basse saison.

Le conseil municipal retient les dates suivantes pour les dates de basse et haute saison :

HAUTE SAISON	du 1 ^{er} avril	au 30 septembre ;
BASSE SAISON	du 1 ^{er} octobre	au 31 mars ;

Il valide les tarifs suivants pour tout véhicule entrant :

- Forfait 1 véhicule / nuitée
Haute saison : 10.8 euros ;
- Forfait 1 véhicule / nuitée
Basse saison : 8.4 euros ;
- Forfait 5 heures / véhicule
Toute saison : 5 euros ;

La société CCP reversera à la communauté de communes les taxes de séjours qui viennent en sus des tarifs précédents.

► PERISCOLAIRE

• Prolongation du marché de fournitures de repas

Le marché de fournitures de repas pour la cantine de St Aubin a été signé en 2017 pour une durée de 1 an, pour un coût de 2,578 euros HT le repas. Cependant, il avait été précisé la possibilité de prolonger le contrat dans le cahier des charges (article 1.2 – « *Il pourra être reconduit par décision expresse de la commune, au plus tard 4 mois avant la fin de la période initiale, sans que la durée totale d'exécution ne puisse excéder 3 années.* »). Il est donc proposé d'acter la prolongation du contrat pour 1 an.

Le conseil municipal décide de prolonger de 1 an par avenant le contrat de fournitures de repas pour la cantine de St Aubin auprès de la société RESTORIA.

► TRAVAUX

• Aménagement de la bibliothèque – St Aubin

Considérant l'avancée des travaux, la fin est estimée courant mai. De fait, la durée du marché initial est à modifier, un délai d'exécution de + 2 mois est validé.

Le conseil municipal valide les avenants proposés relatifs à l'aménagement de la bibliothèque et l'accessibilité du bâtiment.

► RESEAUX

• Effacement des réseaux – rue de la Treille

Dans le cadre de l'opération relative à l'effacement des réseaux Rue de la Treille (délibération n°007/2018 en date du 9 janvier 2018), la commune a été sollicitée pour des demandes d'autorisation du domaine public pour l'installation de matériel et la réalisation de tranchée.

Le conseil municipal autorise le SléML (ou toute entreprise intervenant pour son compte) à exécuter les travaux relatifs à cette opération, ainsi qu'à signer toute pièce y afférente, notamment celle autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation du matériel *ad hoc*.

► MATERIEL

• Achat de matériel informatique

A une époque, l'ex CCLL payait un ordinateur pour chaque bibliothèque. A St Aubin, cet ordinateur a été mis à disposition de la commune. Maintenant la nouvelle bibliothèque a besoin de récupérer son ordinateur, d'où le besoin de remplacement du poste d'accueil. En outre, le second poste étant obsolète, il est conseillé de remplacer également cet appareil, afin d'éviter la perte inopinée de données et d'assurer un confort de travail.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société CALONNA pour l'acquisition de 2 postes informatiques (matériel, installation, progiciel, anti-virus compris) pour un montant de 2 593,18 euros TTC.

► PATRIMOINE

• Informations sur le devenir du bâtiment « le Defay » à St Aubin.

Ce bâtiment privé est actuellement vacant et non entretenu depuis plusieurs années (intérieur, et surtout extérieur). En concertation avec le liquidateur judiciaire de l'immeuble, ce dernier nous informe ne pas être en mesure de pouvoir intervenir sur l'entretien des terrains. Quant à son devenir, plusieurs projets ont été évoqués, sans avoir abouti à ce jour,

sachant que sa destination ne peut pas être à vocation de logement (à dissocier de l'hébergement, qui est considéré comme non pérenne : type loisirs, tourisme). Il sera proposé au liquidateur judiciaire un rdv pour examiner la situation.

En outre, il est proposé de visiter le bâtiment en préambule du prochain conseil municipal : rdv sur site à 20h le 5 juin prochain.

▲ ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

● Transfert et entretien

Dans le cadre d'échanges récents entre la commune, la communauté de communes Loire Layon Aubance et différents propriétaires, une société souhaite étendre son activité et acquérir une parcelle voisine, dans le périmètre actuel de la ZAE. Dans ce contexte, il existe actuellement un fossé qui permet l'écoulement des eaux pluviales, lequel se trouve également entre deux parcelles sur lesquelles la société souhaite étendre son activité. D'autre part, le périmètre concerné est dans le domaine public de la commune.

Se pose donc la question du devenir de ce fossé dans le cadre des transactions en cours sachant que l'écoulement des eaux pluviales doit être maintenu : vente, mise à disposition, responsabilité de l'entretien, busage... ?

A ce stade, la proposition est dans un premier temps de cadastrer ce fossé et de l'inscrire dans le domaine privé de la commune. Pour ce faire, il convient de constater que le fossé n'est pas affecté à l'usage direct du public (désaffectation du bien), puis de le déclasser (domaine public => domaine privé) permettant ainsi de cadastrer le périmètre. Ensuite, que le fossé soit vendu ou mis à disposition avec des clauses particulières pour l'entretien, le fait qu'il soit dans le domaine privé de la commune permettra de réaliser cette transaction.

Le conseil municipal décide de son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal, et autorise

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

▲ PERSONNEL

● Entretien avec les services techniques

Une rencontre avec l'équipe des services techniques est prévue rapidement pour leur faire part de la nouvelle organisation et le fonctionnement du service d'ici le transfert vers la communauté de communes.

▲ FINANCES

● Devenir des trésoreries

Monsieur le Maire indique son inquiétude sur le devenir de nos trésoreries suite à un courrier parvenu en Mairie relatif aux fermetures potentielles des « petites » trésoreries sur le territoire départemental (Thouarcé, Chalennes, Chemillé). A ce titre, il précise que les élus du territoire communautaire y sont sensibles et suivront de près ce sujet.

▲ FORUM DES ASSOCIATIONS

Concernant le forum des associations organisé par le comité des fêtes, il est maintenu à la date du 16 juin : finalement, au moins 20 associations seraient présentes. Cependant, il est évoqué un appel aux bénévoles pour l'organisation.

▲ SECURITE

Environ 200 personnes ont investi illégalement un domaine privé sur St Aubin pour organiser une soirée festive le week-end du 12 et 13 mai. La gendarmerie était présente sur site (environ 50 agents) : aucun incident à déplorer.

▲ COMITE DE JUMELAGE

Le comité de jumelage s'est donc déplacé le week-end du 11 mai à Linkebeek, où un très bon accueil a été réservé à la délégation : la statue St Vincent a ainsi été remise aux officiels et de nombreuses visites ont été organisées.

▲ CULTURE

Le projet d'organiser une soirée cinéma en plein air poursuit son aventure : les organisateurs ont rencontré diverses associations pour leur permettre de préparer leur manifestation, avec notamment une rencontre avec les services de la Mairie, au titre de la compétence « Jeunesse ». La soirée serait prévue le 8 septembre 2018.

MAIRIE VAL DU LAYON

www.valdulayon.fr

■ ST LAMBERT DU LATTAY :

11, rue Rabelais
Tel : 02 41 78 30 46
Fax : 02 41 78 32 77
mairie@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

■ ST AUBIN DE LUIGNÉ

Rue Jean Pontoise
Tel : 02 41 78 33 28
mairie-sg.staubin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au samedi : 9h-12h
Fermé le jeudi

POSTE

■ Agence postale

11, rue Rabelais
St Lambert du Lattay
Tel : 02 41 54 12 53

Horaires :

Lundi/Mardi/Jeudi : 14h30-16h30
Mercredi : 10h-11h45/14h30-16h30
Vendredi : 14h30-17h45
Samedi : 10h-11h30

Levée du courrier :

du lundi au vendredi : 15h15

■ Point Poste :

VIVECO - M. et Mme SOURICE
1, place de l'Eglise
St Aubin de Luigné
Tel : 02 41 44 24 80

Horaires :

Mardi au samedi :
6h30 - 12h30 et 15h - 19h30
Dimanche : 6h30 - 12h30

Levée du courrier :

du lundi au samedi : 10h



A RETENIR POUR CET ÉTÉ :

▲ ST AUBIN DE LUIGNÉ :

La mairie sera fermée les jeudis
18 juillet, 25 juillet et 1er août
La mairie sera ouverte les mercredis
19 juillet, 26 juillet et
2 août en remplacement.

Du 14 juillet inclus au 31 août, la
mairie sera fermée le samedi matin.

▲ ST LAMBERT DU LATTAY :

L'agence postale
sera fermée :
Vendredi 15 et Samedi 16 juin
Et du samedi 28 juillet
au samedi 18 août 2018

Veillez vous adresser au bureau de
poste de Beaulieu sur Layon

■ SALLE DE SPORTS

ST LAMBERT DU LATTAY

La mairie a décidé de rénover le sol de la salle de sports.
Normalement, cette opération s'effectuera à partir de la semaine
25 (18 juin 2018) jusqu'à la semaine 27 (6 juillet 2018).
Par conséquent, la salle de sports sera inutilisable pendant la période allant
du 18 juin au 17 juillet 2018.



■ EMPLOI

Les ateliers Louis Vuitton ont annoncé l'ouverture de leur
nouveau site de production sur l'Actiparc du Layon, à Beaulieu-
sur-Layon, programmée pour le début de l'année 2019.

Les recrutements seront échelonnés par vagues mensuelles (environ 10
personnes) de juin 2018 à décembre 2019 et se feront par la Méthode de
Recrutement par Simulation (MRS). Les personnes recrutées courant 2018
(54) seront accueillies temporairement sur un site provisoire à Chemillé,
pour être opérationnelles et intégrées au site de Beaulieu dès 2019.

En accord avec l'entreprise, il est prévu que le service développement
économique de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance
centralise l'ensemble des candidatures reçues à l'adresse suivante :
economie@loirelayonaubance.fr avant de les rediriger selon un mode
opérateur prédéfini.

Merci donc d'adresser directement vos candidatures à cette adresse.

■ A VENDRE : CORDES DE BOIS

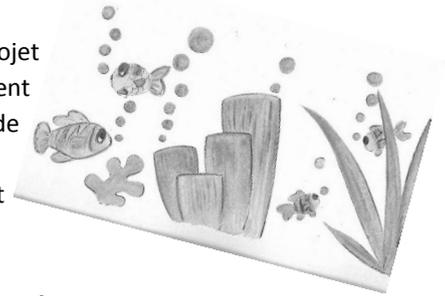
Une corde et demie (5 stères) de frênes et saules mélangés.
Prix : 150 euros
Se renseigner en mairie de St Lambert.



■ COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE

La fresque arrive !

L'année scolaire 2015-2016 fut riche pour les enfants de la commune de St Aubin avec un projet d'ampleur. Tiffany Gauthier, artisan potière, et la commission enfance-jeunesse s'étaient lancées sur un projet de fresque sur la façade du pôle enfance, lors des réunions publiques de rentrée scolaire, nous vous annonçons qu'il fallait patienter, encore et encore... Grâce au professionnalisme de Tiffany et à la confiance que nous lui portions, la fresque est en cours depuis mi mai.



L'INAUGURATION DE LA FRESQUE AURA LIEU LE VENDREDI 29 JUIN À 19H AU PÔLE ENFANCE.



ET LA JEUNESSE ? !

« Emploie bien le temps de ta jeunesse, c'est sur quoi repose ton bonheur futur » (proverbe suédois)

Et j'ajouterai, faut-il qu'on lui en donne les moyens... Depuis 2016, nous constatons que les jeunes de nos deux communes historiques n'étaient pas considérés de la même manière. Nous sommes en 2018, et l'attente est forte sur St Lambert.

Le conseil municipal a renouvelé pour sa dernière année la convention jeunesse « ex-St Aubin » nous liant à Rochefort, Denée, Chaudfonds et Chalonnès. Notre partenariat ne correspondait plus à nos besoins et alourdissait la gestion et les finances pour Familles Rurales.

Nous savons que les actions jeunesse de l'ex communauté de communes des coteaux du Layon sont insuffisantes sur St Lambert. Nous sommes Val du Layon depuis 2016 maintenant et qui peut mieux construire des liens durables que notre jeunesse ?

Pour certains, ils se croisent dans leurs activités extrascolaires : foot, basket, judo.....Mais au-delà...

Nous savons que la jeunesse restera une compétence communale. Familles Rurales développe depuis de nombreuses années cette action sur St Aubin. Depuis plusieurs mois, nous échangeons sur ce sujet. Voici ce qui résulte de nos réflexions et qui sera pour l'avenir notre souhait d'action politique pour la jeunesse :

- Deux camps de la micro- interco jeunesse du territoire de Rochefort seront ouverts cet été pour tous nos jeunes de Val du Layon.
- Familles Rurales portera la jeunesse Val du Layon à partir de la rentrée 2018-2019. Nous organiserons une réunion publique.
- Dès la fin de l'été, Adrien Gasnier, directeur de la structure Familles Rurales organisera un mini-camp spécial jeunes de Val du Layon. Les infos seront données dans les prochaines semaines.
- La commune souhaite, au côté de Familles Rurales, porter des chantiers jeunes. Quentin Bruneau, directeur enfance jeunesse de Val du Layon sera le garant des propositions faites aux jeunes et sera le référent communal des chantiers.
- La commune de St Aubin aura prochainement un espace jeunesse digne de ce nom. St Lambert devra avoir rapidement le sien. Les jeunes doivent pouvoir, encadrés par un adulte, se réunir.
- La commune soutient Familles Rurales dans ses actions jeunesse. Nous avons la même vision. Les jeunes sont acteurs de leur vie. « Emploie bien le temps de ta jeunesse, c'est sur quoi repose ton bonheur futur ». Nous ne souhaitons pas de jeunes consommateurs : camp tout prêt, plus rien à faire ! Nous pouvons proposer mais c'est aussi à eux de vouloir et de s'engager à construire leur projet. C'est ainsi qu'ils deviendront des adultes engagés.

Pour la commission enfance-jeunesse
Sandrine Belleut, adjointe
Didier Mège, adjoint
Quentin Bruneau, directeur enfance-jeunesse

■ BIBLIOTHEQUE

INFOS BIBLIOTHEQUE ST AUBIN... INFOS BIBLIOTHEQUE



- **LA BIBLIOTHÈQUE DÉMÉNAGE !**

Cette fois, ça se précise ! La bibliothèque sera fermée :

DU MERCREDI 30 MAI AU MARDI 19 JUIN INCLUS.

Elle rouvrira mercredi 20 juin au premier étage du manoir Jean de Pontoise, où l'équipe vous accueillera avec un café ou un thé, et vous pourrez vous installer pour lire dans un des confortables fauteuils...

Vous pouvez en attendant emprunter et rendre dans les autres bibliothèques du réseau *Mille et une pages*, ou bien emprunter à la bibliothèque de St Lambert du Lattay.

N'hésitez pas à faire le plein de documents ou changer de jeu avant la fermeture !

- **PRIX LITTÉRAIRE DES MATERNELLES ET CM**

La fin d'année scolaire approche ! Il est bientôt temps pour les élèves et les parents des maternelles de l'école René Guy Cadou de voter pour leur livre préféré. Le dépouillement aura lieu vendredi 15 juin.

Le lieu et l'heure vous seront précisés d'ici là.

- **BULL'EN LAYON**

Dépêchez-vous de dévorer les dernières BD de la sélection Bull'en Layon 2018 ! Le regroupement des votes se fera à Thouarcé mercredi 20 juin. Nous vous tiendrons informés des résultats...

- **PASSAGE DU BIBLIOBUS**

Les livres prêtés par Bibliopôle seront renouvelés mercredi 27 juin, avec la visite du Bibliobus. Venez découvrir la nouvelle sélection de romans, polars, BD, documentaires, albums effectuée par l'équipe de la bibliothèque.

Bibliothèque de Saint Aubin de Luigné

13 rue Jean de Pontoise, Saint Aubin de Luigné, 49190 Val du Layon

02 41 66 31 94 - bibliostaubinluigne@orange.fr

Ouverte aux lecteurs : mercredi de 16h à 18h - samedi et dimanche de 10h30 à 12h30

bibliotheque-1001pages.fr



**AUX MILLE ET
UNE PAGES**
RESEAU DES MEDIATHEQUES

CHALDEFONDS-SUR-LAYON
DENEE
ROCHEFORT-SUR-LOIRE
SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE

Traitement des déchets à Saint Lambert du Lattay

LA COLLECTE DES DÉCHETS : QUELQUES CONSEILS ET CONSIGNES A RETENIR !

- Le marquage qui a été effectué n'est qu'un repère, vous pouvez placer vos bacs quelques mètres plus loin si cela ne perturbe pas la collecte.
- Vous ne devez pas obliger le camion à faire une manœuvre et ils ne doivent pas présenter un danger pour la circulation.
- Quand il y a plusieurs foyers sur un emplacement, les jaunes doivent être ensemble et les marron ensemble, le plus alignés possible.
- Aucun sac ne doit être déposé à côté des bacs et les bacs doivent être le mieux fermés possible.
- Attention aux voitures garées trop près des bacs ou aux bacs trop proches des murs, ce qui empêcherait la collecte.
- Le camion relève les bacs côté ouverture du couvercle et non côté charnière. **La poignée de votre container doit donc être orientée vers le mur** et non vers la route.



Les points d'apport volontaire sont opérationnels : place Linkebeek. Ils vous permettent de déposer :

- ⇒ occasionnellement : 18 fois par an ;
- ⇒ avec votre badge déchetterie : à demander au Smitom si vous n'en avez pas ou égaré ;
- ⇒ vos ordures ménagères ou sacs de tri : sacs de 50 L max.

Pour améliorer la collecte, n'hésitez pas à signaler des incohérences ou des dysfonctionnements auprès du Smitom, et n'oubliez pas de rentrer vos bacs après la collecte.

■ BALAYAGE DES RUES

Les prochains balayages des rues auront lieu :

- Mardi 12 juin
 - Mardi 10 juillet
- à partir de 6 heures.

Afin de faciliter le passage de la balayeuse, veuillez ne pas stationner vos voitures en bordure des trottoirs.

Merci de votre compréhension.

■ COLLECTE FERRAILLE

Les prochaines collectes de ferraille à la déchetterie du Bottereau à Thouarcé ont lieu
le 2^{ème} samedi du mois
ET les 3^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois

Soit les prochaines dates :

Les samedis,
de 9H à 12H
et 14H à 17H :

- 9 juin

Les vendredis,
de 14H à 17H :

- 15 juin
- 22 juin
- 20 juillet
- 27 juillet



■ JOUR DE COLLECTE

Jours de collecte des bacs marron et jaunes :

Tous les 15 jours, semaines impaires :

- Mercredi 6 juin
- Mercredi 20 juin
- Mercredi 4 juillet
- Mercredi 18 juillet

Attention : il est rappelé qu'après chaque passage, les bacs doivent être rangés et ne doivent pas rester sur les trottoirs.

■ OUVERTURE DECHETTERIE THOUARCE

Lundi et mardi de 9H à 12H - **Mercredi** de 14H à 17H30

Vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H

Samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H30

(samedi après-midi réservé aux particuliers)

Traitement des déchets à Saint Aubin de Luigné

Les bacs de déchets ménagers doivent être sortis le lundi soir et placés dans les endroits définis sur la chaussée. Après le passage du camion, nous vous remercions de ranger votre bac. Les tris sélectifs dans le bourg s'effectuent le jeudi matin.

Il est indispensable de sortir les sacs jaunes mercredi soir. Si le camion n'a pas pris votre sac, c'est qu'il contient des éléments non recyclables.

Nous vous remercions de ne pas les laisser sur la chaussée.



Rappel : pour la sécurité des agents de ramassage, les sacs jaunes doivent être déposés

aux mêmes emplacements que les bacs à ordures ménagères. Ainsi, les bacs sont collectés d'un seul côté de la rue, il en sera de même pour les bacs jaunes.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE CHAMPTOCÉ ET DE ROCHEFORT

En raison de travaux de restauration et de mise en sécurité, la montée sur les quais métalliques sera impossible. Seuls les déchets verts, les déchets dangereux, les déchets d'équipement électriques et électroniques (écrans, frigo, perceuse...) ainsi que les déchets recyclables (verre et papiers) pourront être acceptés sur ses sites.

Les dépôts des encombrants, bois traité, ferraille, gravats et cartons devront se faire sur les déchèteries de St Georges s/ Loire et de Chalonnes s/ Loire. Le service environnement de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance qui reste à votre écoute pour toute interrogation prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter au maximum les inconvénients générés par ces travaux (temps d'ouverture, plage horaire...).

Nous vous rappelons les horaires actuels d'ouverture des déchèteries de St Georges sur Loire et de Chalonnes sur Loire :

VERRE

NI BOUCHON, NI COUVERCLE, NI VAISSELLE CASSÉE

EMBALLAGES RECYCLABLES

PEIT-À-PEIT CHACUN FAIT SON TRI

BRIQUES ALIMENTAIRES, CARTONNETTES

EMBALLAGES EN MÉTAL (conserves, bidons, cannettes, aérosols bien vidés de leur contenu)

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

ECO EMBALLAGES

ORDURES MÉNAGÈRES

IL EST INTERDIT DE JETER :
Déchets dangereux, déchets électriques et électroniques.

Vous pouvez les apporter en déchèterie.

TOUS LES PAPIERS

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT

Chalonnes sur Loire Le Bignon

Lu : 10h-12h / 16h30-18h30
 Ma : 16h30-18h30
 Me : 16h30-18h30
 Ve : 16h-19h
 Sa : 9h30-13h / 16h-18h30

St Georges sur Loire Le Petit Bouju

Lu : 10h-12h / 16h-18h
 Me : 18h30-18h30
 Je : 16h30-18h30
 Ve : 16h-19h
 Sa : 9h-12h / 14h-17h

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

LE PRINCIPE :

Il est interdit de brûler à l'air libre :

- Les déchets ménagers ou assimilés
- Les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales et agricoles
- Les déchets verts c'est à dire les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts va augmenter la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé.

Or, cette pratique du brûlage s'avère être une source prépondérante dans les niveaux de pollution mesurés dans l'air, et elle peut accroître la toxicité des substances émises dans l'air en cas de mélanges des déchets verts avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Il est important de respecter cette interdiction car cela vise à améliorer la qualité de l'air.

QUE RISQUE-T-ON ?



En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

QUI DOIT LA RESPECTER ?

Tout le monde doit respecter cette interdiction :
les particuliers, les entreprises
et les collectivités territoriales.

QUELQUES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION CONCERNANT LES DÉCHETS VERTS :

Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs. Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

- entre 11h00 et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h00 et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE PRODUITS ET DE RÉSIDUS VÉGÉTAUX NE PEUT ÊTRE TOUTEFOIS MIS EN ŒUVRE :

- En cas de prévision ou de constat d'un épisode de pollution dû à des particules (PM10) à l'ozone (O3) ou au dioxyde d'azote (NO2)
- En période de vents susceptibles de transporter les fumées, flammèches et escarbilles en direction d'une construction quelle qu'elle soit ou d'une voie ouverte à la circulation.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation ou construction ainsi que des routes, des autoroutes et des voies ferrées
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute ligne aérienne d'électricité et de téléphone

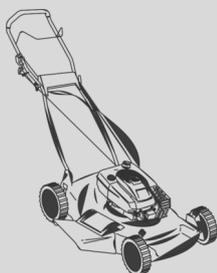
LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Certains travaux réalisés en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- tondeuses à gazon
- tronçonneuses
- perceuses
- Etc.

Par décision préfectorale (arrêté préfectoral n° 99.976 de 30/12/1999), ils sont autorisés :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de
14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et
de 15h à 19h
- les dimanches et jours
fériés de 10h à 12h



LES BRUITS DE VOISINAGE

Ils sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Ces bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de vos voisins.



Il est ainsi important que chacun de nous fasse preuve de civisme et de courtoisie, afin d'éviter les conflits de voisinage.

DEJECTIONS CANINES

Ramasser les déjections de son animal est un geste civique, écologique mais aussi un respect pour son animal, pour la commune et les habitants.



Le prélèvement à la source

sera mis en place
en janvier 2019.

Dès cette année, si vous déclarez vos revenus en ligne, vous aurez accès à un service en ligne conçu spécialement pour vous permettre de gérer votre prélèvement à la source.



Je vais devoir m'adresser à mon employeur si j'ai des questions.

FAUX

L'administration fiscale reste votre interlocuteur unique pour toutes vos questions fiscales et vos changements de situations.

Je devrai continuer à remplir une déclaration de revenus tous les ans.

VRAI

Ma déclaration annuelle permet d'actualiser mon taux de prélèvement, de prendre en compte ma situation familiale et mes réductions ou crédits d'impôts mais aussi de régulariser mon impôt.

Mon employeur va tout savoir de moi : revenus, patrimoine...

FAUX

L'administration fiscale ne transmet à l'employeur que votre taux de prélèvement.

Vous pouvez opter entre le taux de votre foyer, un taux individualisé, ou un taux non personnalisé correspondant au taux d'un célibataire de votre niveau de revenus.

90% des Français ont un taux du foyer compris entre 0 et 10% : un même taux peut donc correspondre à une très grande diversité de situations.

plus d'infos sur
impots.gouv.fr



ÉTAPE 1 : PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE TAUX DE PRÉLÈVEMENT

À la fin de votre déclaration de revenus en ligne, vous pourrez prendre connaissance du montant de votre impôt, de votre taux de prélèvement à la source pour 2019 et de vos éventuels acomptes pour 2019 sur une page dédiée.

Sur la même page, en bas à droite, vous pourrez alors corriger ou signer votre déclaration.

Votre prélèvement à la source 2019

Le taux de prélèvement à la source qui sera transmis, à l'automne, aux organismes vous versant des revenus est de : **11,2 %**.

Après avoir signé votre déclaration, vous pourrez opter, si vous le souhaitez, pour un taux individualisé, soit **10,0 %** pour Monsieur et **12,2 %** pour Madame.

Le montant de votre acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur (BIC, BNC, BA, revenus fonciers...) sera de : **198,00 €**.

À partir de janvier 2019, il sera prélevé chaque mois sur votre compte bancaire.

Détail des acomptes



ÉTAPE 2 : GÉRER VOTRE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Quand vous aurez signé votre déclaration, une nouvelle page apparaîtra pour vous proposer de gérer votre prélèvement à la source.

Si vous souhaitez le faire, vous serez redirigé vers l'espace de gestion de votre prélèvement à la source.

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Vous n'avez pas d'enfant

Déclarer un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de :

11,2 %

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

198 €

Gérer vos acomptes

Consulter l'historique de tous vos prélèvements

Consulter l'historique de vos actions

Individualiser votre taux de prélèvement à la source

J'opte pour un taux individualisé, soit **10,0 %** pour Monsieur et **12,2 %** pour Madame.

Si vous avez un ou plusieurs collecteurs (employeur, caisse de retraite, pôle emploi...), ce choix sera pris en compte en janvier 2019.

L'individualisation de votre taux de prélèvement à la source est intéressante s'il existe une différence importante de revenus dans votre couple.

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous impose, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

Trimestrialiser vos acomptes sur vos revenus fonciers, indépendants (BIC, BNC, BA)

J'opte pour un prélèvement trimestriel de mes acomptes à compter de janvier 2019.

Selon votre situation, vous aurez jusqu'à **3 choix à faire** :

- 1 Si vous êtes mariés ou pacsés, vous pouvez individualiser votre taux de prélèvement, s'il existe une différence de revenus entre vous et votre conjoint.
- 2 Vous pourrez choisir que l'administration ne transmette pas votre taux à votre employeur, qui utilisera un taux non personnalisé.
- 3 Vous pouvez choisir de trimestrialiser vos acomptes.

Plus d'infos sur impots.gouv.fr

■ APEL ST JOSEPH

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

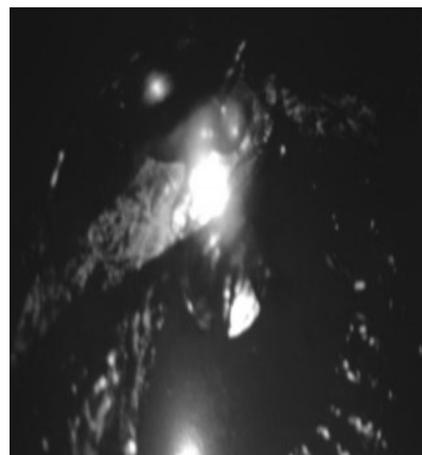


Visitez le site de l'école privée :
www.ecole-stjoseph-staubin.com

L'ART dans tous ses états !

Après la Peinture et la Photographie, les élèves de l'école St Joseph vont poursuivre leur initiation artistique avec le Théâtre.

Ce thème accompagnera les élèves jusqu'à la kermesse, par la réalisation du spectacle. Les plus grands vont écrire le scénario et les plus jeunes réaliser les décors. D'autres élèves, avec Madame Delaunay (professeur de théâtre sur Saint Aubin) vont mettre le tout en scène. Nous vous attendons nombreux le 24 juin pour venir applaudir les artistes !



RÉSULTATS DU CONCOURS DE PHOTOS RÉALISÉES
 PAR LES ÉLÈVES

SUR DIFFÉRENTS THÈMES :

- Les Maternelles : un portrait en noir et blanc ,
- Les CP, CE1 et CE2 : un paysage,
- Les CM1 et CM2 : une photo insolite.

Contacts : Carine Chouviat (APEL) et Hélène Cady (OGEC) Apel.staubindelaigne.stjoseph@ec49.net

Pour tous renseignements concernant l'école St Joseph ou pour avoir des informations sur une inscription éventuelle, vous pouvez **contacter l'école** par téléphone au **02.41.78.39.99**.

■ « CLASSE 8 »

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Réunion d'organisation des classes 8
 Lundi 4 juin - 20h30 Salle des Godissas



■ COMITÉ DES FÊTES

SAINT LAMBERT DU LATTAY



NOUVEAUTÉ :

Le Comité des Fêtes a investi dans une sono qu'elle met en location aux associations, 60€ le week-end.

Pour tous,
des barnums 4mx4m au tarif de 60€.

Contact : Franck BOURDEAU :
06 88 17 51 18



VIDE GRENIER
À St Lambert du Lattay
Parc Ludovic Piard



- Renseignements et réservation :
 - ◊ comitedesfetessldl@gmail.com
- Prix de l'emplacement pour les exposants : 1.50€/ml
- Installation de 12h à 14h

- Buvette et restauration sur place -

Samedi 16 juin 2018
De 14h à 22h – entrée libre

Organisé par
Comité des Fêtes de St Lambert du Lattay



« Nous tenions à remercier les habitants de Val du Layon pour leur présence au carnaval ».



Forum des associations VAL DU LAYON

- Le samedi 16 juin 2018
- A PARTIR DE 14 h
- parc Ludovic Piard
- St Lambert du Lattay
- Buvette et Restauration SUR PLACE



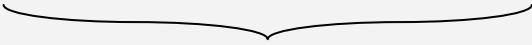
- Renseignements et réservation :
- comitedesfetessldl@gmail.com
- 06 18 20 53 25

→ Prix de l'emplacement pour les exposants : 1.50

■ CRU DE L'AMITIE

SAINT LAMBERT DU LATTAY

DATES À RETENIR...

VOYAGE LA PRESQU'ILE DE RHUYS	REPAS D'ÉTÉ	PUY DU FOU « CINÉSCÉNIE »
<i>Samedi 9 juin</i>	<i>Jeudi 23 août</i>	<i>Samedi 1^{er} septembre</i>
Inscription le 11 avril de 10h30 à 11h30	Inscription le 16 août de 10h30 à 11h30	
 <p>Salle de l'Hyrôme</p>		

JEUX DE SOCIÉTÉ
Tous les jeudis
à 14 H 30
Salle du Coin d'Hyrôme

Ouvert à toutes les
personnes souhaitant
rejoindre le Cru de l'Amitié

■ SAPEURS POMPIERS

Vous avez envie de devenir Sapeur pompier volontaire, vous pouvez nous rejoindre.

Si vous souhaitez renforcer notre équipe, vous pouvez nous rejoindre tous les lundis, de 19h à 20h, au **Centre de Première Intervention de Val du Layon, situé 11 rue Pasteur Saint Lambert du Lattay.**

Vous y rencontrerez les membres de l'équipe de garde du jour, qui vous accueilleront avec plaisir et vous informeront sur l'activité de Sapeur Pompier Volontaire.

Vous pouvez aussi joindre directement le chef de centre, le Lieutenant Frédéric DUPUIS (02 41 78 74 39) ou l'adjoint au chef de centre, le Lieutenant Stéphane BOITTIAUX
Nous avons besoin de vous !

PRINCIPALES CONDITIONS
D'ENGAGEMENT

Ces conditions d'engagement vous sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées.

FORMATION

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale ainsi que d'une formation continue et de perfectionnement.

Plus de renseignements sur www.pompiers.fr

■ FESTIVAL MOZART EN LOIRE LAYON

SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

LE « FESTIVAL MOZART EN LOIRE LAYON » SE DÉROULERA DU 1ER AU 3 JUIN AU CHÂTEAU DE LA FRESNAYE.

Il s'agit de la Quatrième Édition annuelle de ce Festival de Quatuors à cordes, d'œnologie, de dégustations de produits du terroir et de Patrimoine angevins.

La journée de vendredi 1er juin est tout particulièrement dédiée aux habitants de Val du Layon, puisque les enfants de CM de quatre écoles primaires, ainsi que quatre EHPAD, dont celui de St Lambert participeront à une séance pédagogique inter-générationnelle avec le Quatuor Hanson.

Suit une séance de rencontre d'élèves du Conservatoire d'Angers avec le compositeur Philippe Hersant, autour de son œuvre.

De nombreuses autres activités proposées : Cafés musical et littéraire, dégustations commentées, visites promenades guidées du terroir de Loire Layon, etc.

Le dimanche 3 juin, c'est le talentueux Quatuor Akilone qui sera sur la scène de La grange Pigeonnier du Château, suivi d'agapes désormais célèbres dans le Parc !...

Vendredi 1^{er} juin 2018 à 20h30

FESTIVAL Mozart présente en Loire Layon 1^{er} 2 & 3 JUIN 2018 Château de La Fresnaye

MOZART HAENDEL RUTTER,...

Concert CHŒUR et ORCHESTRE

Direction S. Noëlle COTILLON

par les Chœurs de Saint Maur et ensemble instrumental

en l'église de St-Aubin de-Luigné

10€

Renseignements - Réservations : www.choeursdesaintmaur.fr

Le soir à 20h30 à l'Église de Saint Aubin de Luigné, grand concert Chœurs et orchestre avec les Chœurs de Saint-Maur, direction S. Noëlle Cotillon.

Le samedi 2 juin se concentre sur deux Concerts retransmis sur France Musique : à 16h, le Quatuor Hanson et à 20h, le Quatuor Anches Hantées avec une création mondiale de Philippe Hersant dédiée au Festival.

FESTIVAL MOZART EN LOIRE-LAYON 2018
sous le parrainage de Philippe HERSANT, compositeur, de Stéphane GOLDET, musicologue, et de Danièle SALLENAVE, de l'Académie Française.

SAMEDI 2 juin

► à 10 h
Découvertes-promenades du terroir, entre la Loire et le Layon

► à 14 h dans les caves du Château
Café musical
Rencontre à bâtons rompus entre Philippe HERSANT, compositeur et Stéphane GOLDET, musicologue

► à 16 h dans la grange-pigeonnier du XVIe sc.
Concert du Quatuor HANSON présenté par Stéphane GOLDET, musicologue
Joseph HAYDN : Quatuor en ré majeur, op.20 n°5 - L'Alouette»
Philippe HERSANT : Quatuor n°4 « The Starry Sky »
Ludwig van BEETHOVEN : Quatuor n°8 en mi bémol majeur, op.59 n°2 « Razoumovsky »

► à 17 h 30 dans le parc du Château
Café littéraire
Danièle SALLENAVE, de l'Académie Française, présente et dédicace son nouvel ouvrage, « L'églantine et le muguet »

► à 19 h dans le parc du Château
Dégustation commentée d'un cru de Loire-Layon

► à 20 h dans un cadre surprise et surprenant
Concert-dîner avec le Quatuor les ANCHES HANTÉES
Philippe HERSANT : 8 Esquisses, Création mondiale en présence du compositeur
MOZART : Quatuor K 421 (I), DEBUSSY : Quatuor (I), RAVEL : Quatuor (I), BERNSTEIN : Candide (aux.), MENDELSSOHN : Capriccio, FALLA : La Vie brève, J.STRAUSS... et un repas avec accords mets et vins « Du Layon à la Dordogne »

DI MANCHE 3 juin

► à 11 h dans la grange-pigeonnier du XVIe sc.
Concert présenté par Stéphane GOLDET, musicologue avec le Quatuor AKILONE
MOZART : Quatuor n°14 en sol majeur, K 387
KURTAG : 12 Microludes
SCHUBERT : Quatuor n°13 en la mineur, D.804 « Rosamunde » et la participation du Quatuor HANSON
MENDELSSOHN Octuor en mi bémol majeur, op.20

► à 13 h dans le parc du Château
Dégustation commentée d'un cru de Loire-Layon

► à 13 h 30 dans le parc du Château
Déjeuner avec accords mets et vins « Sur les chemins de la mer »

VENDREDI 1^{er} juin

Après-midi consacré aux personnes âgées des EHPAD, aux étudiants des Conservatoires locaux et aux élèves d'école primaire

► à 14 h dans la grange-pigeonnier du XVIe sc.
Rencontre des personnes âgées des EHPAD et des élèves des écoles avec le Quatuor HANSON

► à 15 h 30 dans la grange-pigeonnier du XVIe sc.
Rencontre de Philippe HERSANT, compositeur avec des étudiants des Conservatoires locaux

► à 20 h 30 dans l'église de St-Aubin-de-Luigné
Les chœurs de SAINT-AUBIN et ensemble instrumental sous la direction de S. Noëlle COTILLON (MOZART, HAENDEL, RUTTER,...)



Tous les détails et les réservations sont :

• sur le site du Festival : festivalmozartenloirelayon.com • sur facebook events • au 02 41 78 61 78 au Château de La Fresnaye

■ MUSÉE DE LA VIGNE ET DU VIN D'ANJOU

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Programme des animations du Musée

De juin à septembre

JUIN

• VISITES-DÉGUSTATION

Dimanches 3 juin, 17 juin à 15h30

Au fil du temps, le vigneron s'est adapté et a fait évoluer ses pratiques et son savoir-faire pour produire des vins typiques de l'Anjou-Saumur. Le guide du Musée vous emmène à la découverte de cette histoire et de ce métier : visite commentée suivie d'une dégustation de vins de la région.

Adulte tarif plein - Adult 6 € / Tarif réduit – Adult reduced rate 5 €

• JOURNÉE ANNIVERSAIRE

Samedi 16 juin à 17h30

Les collections se font tirer le portrait en compagnie de vignerons, habitants, donateurs... Les participants découvrent ce parcours urbain en compagnie des guides du Musée.

Les convives sont ensuite attendus pour un repas convivial au Musée avant de poursuivre la soirée par une visite théâtralisée. Les guides se muent en acteurs pour les emmener au cœur du Musée. Au fil des collections, les spectateurs assistent à la rencontre entre un couple de vignerons et des personnages emblématiques du vignoble d'Anjou.

Adulte 12 € / Enfant (6-12 ans) 8 €

Sur réservation

• LE MUSÉE DANS LA RUE

De juin à novembre

En 2018, le Musée de la vigne et du vin d'Anjou fête ses 40 ans. Une belle occasion pour découvrir les hommes et femmes qui se cachent derrière le Musée. Fondateurs, donateurs, témoins, habitués, vignerons... ils livrent leurs meilleurs souvenirs et dévoilent le Musée sous un angle nouveau.

Photographies grand format de Jérôme Paessant visibles dans les rues de Saint-Lambert-du-Lattay à partir du 16 juin.

Vidéos et témoignages sonores dévoilés sur le site Internet du Musée jusqu'en novembre

JUILLET

• VISITES-DÉGUSTATION à 15h30

Mercredis 11, 18, 25 juillet

Jeudis 12, 19, 26 juillet

Vendredis 13, 20, 27 juillet

Dimanches 1, 15, 22, 29 juillet

Au fil du temps, le vigneron s'est adapté et a fait évoluer ses pratiques et son savoir-faire pour produire des vins typiques de l'Anjou-Saumur. Le guide du Musée vous emmène à la découverte de cette histoire et de ce métier : visite commentée suivie d'une dégustation de vins de la région.

Adulte tarif plein - 6 € / Tarif réduit – 5 €

musée de la vigne et du vin d'Anjou



- **MERCREDIS EN FAMILLE**

Mercredis 11, 18, 25 juillet à 15h30

Pendant les vacances scolaires, vivez une aventure en famille au Musée ou dans les vignes. A chaque saison son thème ! Devenez tour à tour vigneron ou petits explorateurs. Faites appel à votre créativité, à votre sens de l'observation et à votre bonne humeur.

Atelier à partir de 6 ans suivi d'un goûter gourmand

Enfant 3,50 € / Adulte : tarif plein 6 € / Tarif réduit 5 € / Famille 15 €

Inscription conseillée, nombre de places limité

- **VISITE THÉÂTRALISÉE « Le Musée autrement... Rencontres imaginaires... »**

Jeudi 19 juillet à 20h30

Les guides se muent en acteurs pour emmener le public au coeur du Musée. Les spectateurs partagent les émotions de Félix et Marie, un couple de vigneron. C'est parti pour une balade dans l'univers viticole d'hier et d'aujourd'hui, ponctuée de rencontres imaginaires et humoristiques.

Félix et Marie, un couple d'anciens vignerons se proposent de faire visiter le Musée de la vigne et du vin d'Anjou, installé à Saint-Lambert-du-Lattay.

Passant allègrement d'une époque à une autre, ils vont faire des rencontres improbables avec des personnages qui, d'une manière ou d'une autre, ont marqué la viticulture angevine.

C'est surtout leur histoire personnelle dans laquelle se reconnaîtront de nombreuses générations de vignerons angevins qu'ils seront heureux de partager avec humour et lucidité : l'invasion phylloxérique, l'apparition du pressoir horizontal, la mécanisation, l'arrivée de la chimie... En fait, un ensemble de situations auxquelles ont été réellement confrontés les vignerons qui nous ont précédés.

Adulte 8 € / enfant (6-12 ans) 4 €

30 places

Réservation conseillée au 02 41 78 42 75

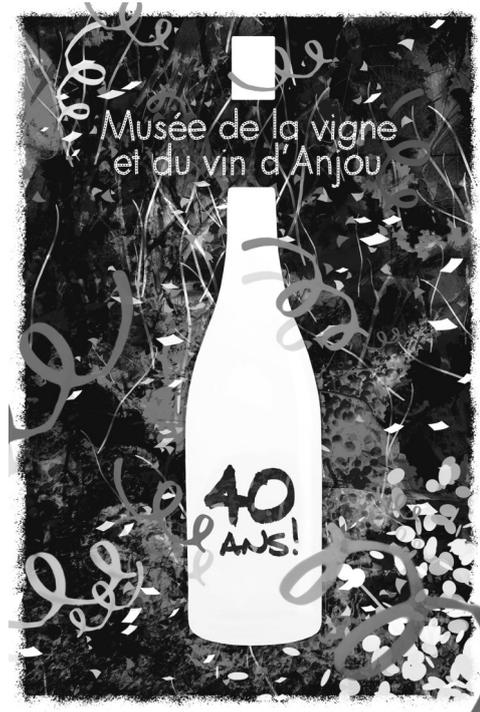
- **LE MUSÉE DANS LA RUE**

De juin à novembre

En 2018, le Musée de la vigne et du vin d'Anjou fête ses 40 ans. Une belle occasion pour découvrir les hommes et femmes qui se cachent derrière le Musée. Fondateurs, donateurs, témoins, habitués, vignerons..., ils livrent leurs meilleurs souvenirs et dévoilent le Musée sous un angle nouveau.

Photographies grand format de Jérôme Paessant visibles dans les rues de Saint-Lambert-du-Lattay à partir du 16 juin.

Vidéos et témoignages sonores dévoilés sur le site Internet du Musée jusqu'en novembre



- **HARMONIE**

SAINT LAMBERT DU LATTAY

Concert d'été avec l'Harmonie de Trémentines

Samedi 30 juin à 20H30

Cour de la salle Jean de Pontoise à St Aubin



■ MAISON CULTURELLE
SAINT LAMBERT DU LATTAY

Ils sont revenus... !

Vous avez peut-être raté la malle « Jeux Vidéo » à la bibliothèque et les animations proposées pendant deux semaines courant mai. **C'est dommage, mais vous pouvez vous rattraper !**

Les animations continuent dans le réseau Lire en Layon, et vous pourrez retrouver les consoles, le casque de réalité virtuelle et les prêts de jeux dès la fin mai à Thouarcé, en septembre à Mozé et en novembre à Beaulieu.

→ www.lirenlayon.fr



**ENSEMBLE
REINVESTIR
LA RUE
S'INITIER
CREER**

STREET ART ?

**L'association
prépare des
animations
sur le thème
du *street art***

Adultes
Enfance
Jeunesse

Intéressé(e) par le projet ? Rejoignez-nous pour participer à son élaboration.

SEPT/DEC
2018

Association Maison Culturelle

5, rue Emile Godillon
St Lambert du Lattay
49750 VAL DU LAYON

T 02.41.78.47.61
@ contact@maisonculturelle.org
f [maisonculturellesaintlambertdulattay](https://www.facebook.com/maisonculturellesaintlambertdulattay)

Habitants Associés
Centre Socioculturel des Coteaux du Layon

CAMPS - été 2018
Enfance Jeunesse
du CP au Lycée

Proposés par
le Centre Socioculturel des Coteaux du Layon
la Maison Culturelle de Saint-Lambert-du-Lattay
l'association Girond'O de Terranjou

Les co-organiseurs:
Mairie de Saint-Lambert-du-Lattay
Mairie de Terranjou

Nos partenaires:
Mairie de Saint-Lambert-du-Lattay
Mairie de Terranjou
Mairie de Thouarcé
Mairie de La Chapelle-sur-Meuse
Mairie de La Chapelle-sur-Loire
Mairie de La Chapelle-sur-Loire

02.41.54.06.44 (Accueil)
Centre Socioculturel des Coteaux du Layon - Thouarcé
Centre Socioculturel des Coteaux du Layon
accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr / www.habitants-associes.fr

Accueil de loisirs

Cet été l'accueil de loisirs (ALSH) ouvrira ses portes du 9 juillet au 3 août et du 27 au 31 août. Nous investirons les locaux de l'école Freinet tout au long du mois de juillet et le Coup de Pouce pour la dernière semaine de vacances.

Programme des animations
disponible courant juin

Nouveau cette année, la Maison Culturelle s'associe au Centre Socioculturel et à Girond'O Animation pour proposer un large éventail de camps.

Du CP au lycée, à cheval ou à vélo, les pieds dans le sable ou en mode survie, il y en a forcément un qui vous conviendra !

Plaquette disponible à la Maison Culturelle et au Centre Socioculturel de Thouarcé

ENIGME

Comment continuer à voir du monde pendant les vacances ?

Solution : tenir une permanence !

La bibliothèque cherche toujours des bénévoles,
tous renseignements auprès de Sylvaine





**SAMEDI 25
AOÛT 2018
18H00**

Saint-Lambert du Lattay - Val du Layon (49)



**Nico Wayne
Toussaint
Big Band**

Gunwood

**Eric LaValette
Band**

**Mike Greene
&
Youssef Remadna**



Entrée : 15€
12€ étudiants, demandeurs d'emploi
2€ pour les moins de 16 ans
Sans réservation, billetterie sur place
RESTAURATION SUR PLACE



www.bluesenchenin.com
06 04 04 11 69



Christian ALLAIN
PAYSAGISTE CONSEIL
CRÉATION & ENTRETIEN
Tel : 20 41 30 34 71
49120 Chemillé

■ VILLAGES EN SCENE



WELCOME PARTOUT

SOIRÉE CARTE BLANCHE À MOMETTE

THÉÂTRE D'OBJET - MARIONNETTES - MUSIQUE - EXPOSITION

ÉCRITURE ET JEU : MOMETTE

Vendredi 1er juin - 20H30

BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE,
Stade, rue du Mont Rude

TITI ZARO

CHANSON FRANCO CRÉOLE

GABBY YOUNG AND OTHER ANIMALS

CIRCUS SWING

Samedi 2 juin - 20H30

BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE,
Stade, rue du Mont Rude



FURIEUSE TENDRESSE

CIRQUE EXALTÉ

CIRQUE JUBILATOIRE ET ENGAGÉ

Dimanche 3 juin - 17H

BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, SAINT-SATURNIN-
SUR-LOIRE,
Stade, rue du Mont Rude

RESERVATIONS

Par téléphone : 02 41 78 26 21

ou 02 41 54 06 44

Sur place : Le Neufbourg -

Place du Champ de Foire - Thouarcé

Par internet : www.villages-en-scene.fr

■ CONCILIATION DE JUSTICE

LA CONCILIATION DE JUSTICE

Le CONCILIEUR DE JUSTICE, compétent en matière de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne, est disponible pour vous recevoir, **sur rendez-vous**, à :

Thouarcé
Mairie siège de BELLEVIGNE-EN-LAYON
Les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois, après-midi,
A compter du 4 juin 2018

Pour prendre rendez-vous,
vous pouvez téléphoner au
secrétariat de Mairie : 02 41 54 14 36.

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION



Gratuit



Rapide



Sans aléas



Les droits
préservés



Accord
officiel

UN PASSAGE OBLIGÉ LORSQU'UN LITIGE SURGIT

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle milite pour une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice afin de renforcer son exemplarité.

Qu'est-ce que la conciliation ?

ÉVOLUTION DE LA JUSTICE VERS UN MONDE APAISÉ

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Litiges concernés et champ d'action :



Relations entre
bailleurs et
locataires



Litiges de la
consommation



Problèmes de
copropriété



Litiges entre
commerçants



Litiges entre
personnes



Litiges et
troubles du
voisinage

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté et bénévole** qui est nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

COMMENT SAISIR LE CONCILIEUR ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie, Tribunal d'Instance, Maison de la Justice et du Droit, service social, etc... ou en recherchant un lieu de permanence sur le site www.conciliateurs.fr. Il peut aussi être saisi par un juge d'instance dans le cadre d'une conciliation déléguée.

**LE RECOURS A LA CONCILIATION
DE JUSTICE EST UN MOYEN SIMPLE,
RAPIDE ET GRATUIT**
de venir à bout d'un conflit en obtenant
un accord amiable sans procès.

Le déroulé d'une conciliation

DEUX CHEMINS MÈNENT À LA CONCILIATION

Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

Conciliation déléguée

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

LA CONCILIATION EST CONFIDENTIELLE

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge d'instance peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Exceptions faites des affaires pénales, des conflits du travail, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.



CENTRE SOCIOCULTUREL

THOUARCÉ

Le Centre Socioculturel des Coteaux du Layon "Habitants Associés" est une association au service et à l'écoute des habitants du territoire... **Vous avez des projets ? Vous remarquez des besoins sur le territoire ? Vous souhaitez échanger avec d'autres personnes sur des thèmes qui vous intéressent ?** Animateur d'atelier, bénévole... **Vous souhaitez proposer un atelier ? Habitant, vous avez un projet de création d'association ? Vous souhaitez développer un projet ?** N'hésitez pas à nous en faire part, le Centre Socioculturel est là pour accompagner ce type de démarches. **Nous sommes également à la recherche de bénévoles dans différents domaines :** Communication, finances, suivi du parc automobile, location de matériel, transports solidaires, accompagnement aux leçons, écoute de la parole des habitants...

Famille

Un nouveau programme d'activités famille vient de sortir ! Ouvert aux enfants, aux parents, mais également aux grands-parents, aux oncles et tantes... : Ciné cassettes, P'tits moments Parents Enfants, Bébés nageurs, Ateliers Parents/ Enfants Cuisine, Poterie...



Pique-nique familial le Mardi 17 Juillet- Square du Neufbourg-Thouarcé

Sortie à la ferme pédagogique de Rochefort sur Loire- Jeudi 12 Juillet

Et sans oublier des conférences, des cafés parents, des soirées projets, trucs et astuces (couture, écrans, repas...)

Animations Jeunesse

Lucie et Samuel, animateurs jeunesse, accompagnent les jeunes de St Lambert. N'hésitez pas à nous contacter : Lucie (06 75 90 04 69) ou Samuel (06 75 17 11 19) Pour cet été, les programmes de camps et des animations jeunesse sont en cours de préparation...

Les permanences d'inscription se dérouleront les **Samedi matin 9 juin de 9h à 12h et le mercredi 13 de 17h à 19h au Neufbourg à Thouarcé**

Bien Vieillir : Il reste des places

Vendredi 15 Juin : Challenge Senior- Beaulieu sur Layon

Mercredi 20 Juin 11h : Atelier Cuisine : Recettes d'autrefois réinventées- 8€- Cantine de Notre Dame D'Allençon

Jeudi 28 Juin : Sortie au Musée des véhicules anciens et déjeuner au restaurant. 20€ (transport inclus)

La nouvelle plaquette des concours de belote et des marches est disponible à l'accueil.

Repair Café

Envie de réparer vos objets défectueux ? De partager vos compétences ? **RDV le 3^{ème} Samedi de chaque mois** au Neufbourg à Thouarcé pour Le Repair Café- Prochain RDV le Samedi 16 Juin de 9h à 12h30.



Centre Socioculturel
des Coteaux du Layon

Zéro Déchets

Issue également d'une initiative d'habitants, un groupé zéro déchets se retrouve régulièrement. Des manifestations ont lieu sur le territoire...

Soutien aux associations- Ateliers Socioculturels

Dès septembre 2018, les ateliers socioculturels et informatiques reprendront : Le programme sera disponible fin juin (Sport, activités créatives, relaxation, découverte informatique...)

Relais Assistantes Maternelles :

Parents, assistantes maternelles, les animatrices du RAM sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches et questionnements (accueil de l'enfant, relation contractuelle, législation). **Des matinées d'éveil sont également organisées à St Lambert du Lattay :** 29 Mai- 5 et 26 Juin- Renseignements et inscriptions à l'accueil du Centre Socioculturel.

L'accueil du Centre Socioculturel et de la MSAP seront fermés pour congés annuels du 9 au 20 Août. Merci de votre compréhension.

Centre Socioculturel des Coteaux du Layon
www.habitants-associes.fr



Centre Socioculturel des Coteaux du Layon.

02-41-54-06-44 ; accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr

Habitants Associés
Centre Socioculturel
des Coteaux du Layon

FÊTE 40 ANS
1978 - 2018

Spectacles
Animations & ateliers
Concerts Films
Bar & restauration Surprises...

À PARTIR DE 16H

**GRATUIT
OUVERT À TOUS**
PARC DU NEUFBOURG
A THOUARCE
BELLEVIGNE EN LAYON
TEL 02 41 54 06 44

**SAMEDI JUIN
02
2018**

accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr
Centre Socioculturel des Coteaux du Layon
www.habitants-associes.fr

■ JARDINIERS, JARDINIÈRES

Bienvenue dans mon jardin au naturel



Bienvenue dans mon jardin au naturel



PARTAGEZ VOTRE PASSION DU JARDINAGE !

Ouvrez vos jardins les **16 ET 17 JUIN 2018**

VOUS AIMEZ JARDINER EN RESPECTANT LA NATURE, SANS PESTICIDES ET SANS ENGRAIS CHIMIQUES : LES 16 ET 17 JUIN 2018, OUVREZ VOTRE JARDIN !

Bienvenue dans mon jardin au naturel propose aux jardiniers amateurs de transmettre à leurs voisins leur pratique d'un jardinage sans pesticides ni engrais chimiques.

Ainsi, le temps d'un week-end, les 16 et 17 juin 2018, des jardiniers amateurs accueilleront voisins et habitants de leur territoire pour leur faire découvrir les richesses de leur jardin et échanger sur leurs savoir-faire dans un esprit convivial.

Cette opération d'envergure nationale est proposée par le réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement. Acteurs citoyens et professionnels de l'environnement et de la sensibilisation, ils accompagneront les jardiniers amateurs volontaires pour les aider à accueillir le public, promouvoir leurs pratiques et faire de ce week-end un temps de partage privilégié.



En 2017, plus de 24 000 visiteurs ont été accueillis par 600 jardiniers et jardinières

Découvrez les jardins ouverts en 2017 sur le site

<http://mon-jardin-naturel.cpie.fr>



LOIRE ANJOU
Artisan du changement environnemental

Vous souhaitez ouvrir votre jardin ?

Contactez Mariette Dauriac
Chargée d'Action Eau/Jardin
au CPIE Loire Anjou.
m-dauriac@cpieloireanjou.fr
02.41.71.77.30

Un projet du réseau des CPIE coordonné par :



**UNION NATIONALE
DES CENTRES PERMANENTS
D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT**

avec le soutien de :



■ LPO - CHAUVES-SOURIS

On recherche

Des informations sur les chauve-souris !



Pourquoi ?
Signalez leur présence pour participer à la connaissance de ces espèces en Maine-et-Loire !

Où chercher ?
Dans les combles et greniers des habitations susceptibles de les accueillir

Qui contacter ?
Erwan Guillou – LPO Anjou – accueil@lpo-anjou.org - 06 48 35 85 75

Merci d'avance pour vos contributions !

Photos : Grand Rhinolophe – L. M. Préau | Petit Rhinolophe – B. Marchadour | Pipistrelle commune – L. M. Préau. Conception : LPO Anjou

On recherche

Des pelotes de rejection de Chouettes !



Pourquoi ?
Pour permettre l'identification des proies capturées (rongeurs, musaraignes) à partir des crânes

Où chercher ?
Aux abords des habitations, fermes et granges susceptibles d'accueillir des chouettes

Qui contacter ?
Erwan Guillou – LPO Anjou – accueil@lpo-anjou.org - 06 48 35 85 75

Merci d'avance pour vos contributions !

Photos : Effraie des clochers – J. Solleau | Mulot sylvestre – M. Aubry | Pelote de rejection – S. Dubuc. Conception : LPO Anjou

NUMEROS UTILES

PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche,

composez le **32 37**

Ou

<http://www.3237.fr/public/mobi/index.php>

MEDECIN

**La nuit, le week-end et les jours fériés,
Téléphonez !**

Urgence non vitale : **116 117**

Urgence vitale : **15**

- le soir à partir de 20 H,
- la nuit, le week-end, les jours fériés à partir du samedi midi.

POMPIERS **18**

GENDARMERIE **17**



■ CORRESPONDANTS

Correspondante Paroisse St Pierre en Layon Hyrôme :
Mme Catherine CASADAVANT :
06 82 48 97 21 ou cat.casadavant@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 54 14 49
ou paroissesplh@orange.fr

Correspondante « Ouest France »
Mme Dany FABRY : 02 41 66 30 41 ou 06 71 35 05 42
ou dany.fabry.ofrance@gmail.com

Correspondante « Courrier de l'Ouest »
Mme Nelly SIMON : 02 41 47 29 97 ou 06 73 61 10 13
ou nellysimonco@gmail.com

Correspondante Paroisse St Maurille en Loire et Layon :
Mme Mimie VITRÉ :
02 41 78 37 20 ou andrevitre@orange.fr
Contact Paroisse : 02 41 78 01 36
ou paroisse.st-maurille@wanadoo.fr

Correspondant « Courrier de l'Ouest »
M. Gérard GUIBERT : 02 41 45 79 01 ou 07 82 57 85 78
ou gerard.guibert.chdf.49290@gmail.com



■ MEDICAL

Pédicure/Podologue : 02 41 44 99 36
Ostéopathe : 06 42 25 86 19
Pharmacie : 02 41 78 30 22

Infirmiers : 02 41 78 32 53
Kiné : 02 41 74 98 14
Dentiste : 02 41 78 32 78



■ TOURISME

Camping de la Coudraye : 02 41 78 44 26
Musée de la Vigne et du Vin : 02 41 78 42 75

Camping du Layon : 02 41 78 33 28



■ ECOLES ET RESTAURANTS SCOLAIRES

Directeur enfance jeunesse Val du Layon : **Quentin BRUNEAU** : quentin.bruneau@valdulayon.fr ou 06 08 05 94 17

- Ecole Publique Célestin Freinet :
02 41 78 34 17
- Ecole Privée St Joseph :
02 41 78 37 40
- Restaurant scolaire :
02 41 74 04 03

- Ecole Publique René Guy Cadou :
02 41 78 33 03
- Ecole Privée St Joseph :
02 41 78 39 99
- Restaurant scolaire :
02 41 78 64 31



■ MEDIATHEQUE/BIBLIOTHEQUE

Tel : 02 41 78 47 61
contact@maisonculturelle.org lirenlayon.fr

Horaires d'ouverture :
 Mardi, jeudi et vendredi :
 16h30 - 18h30
 Mer. : 10h-12h30 / 14h-18h30
 Samedi : 10h-12h30

Vacances scolaires :
 Mercredi et samedi :
 10h - 12h30
 Vendredi :
 16h30-18h30

Tel : 02 41 66 31 94
bibliostaubinluigne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
 Mercredi : 16h-18h
 Samedi : 10h30-12h30
 Dimanche : 10h30-12h30



■ ENFANCE

Maison d'Assistants Maternelles
 Mam'zelle bulle :
 Tel : 06 02 07 82 47

Halte-garderie Piccolo :
halte-garderie-piccolo.blogspot.fr
 Tel : 02 41 78 47 14

Accueil périscolaire Coup de pouce :
 Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

Accueil de loisirs (vacances scolaires) :
 Tel : 02 41 78 47 61 / 06 30 25 73 55
contact@maisonculturelle.org

RAM : 02 41 54 06 44

Maison d'Assistants Maternelles
 « Les P'tits d'Hommes » :
 Tel : 06 51 67 78 22

Accueil périscolaire :
 Tel : 02 41 78 64 31
activites.periscolaires-staubin@orange.fr

Accueil de loisirs sans hébergement et
 Espace Jeunesse :
 Tel : 09 61 07 65 58

RAM : 02 41 78 72 45



■ ADMR

ADMR Belanjous : 02 41 68 51 46
 ADMR personnes âgées : 02 41 78 30 24

ADMR Le Louet : 02 41 66 73 98

VIE COMMUNALE : AGENDA

JUIN

Les mardis 12 et 26 Les jeudis 7 et 21		Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
V/S/D	1/2/3	Festival Mozart en Loire Layon		Mozart en Loire Layon	Château de la Fresnaye	Saint-Aubin de Luigné
S	2	Tournoi adultes interne	14H-19H	SLBAD	Salle de sports	Saint-Lambert du Lattay
D	3	Fête de la pêche		Cachalots de l'Hyrôme	Bords du Layon	Saint-Lambert du Lattay
V	8	Assemblée générale du club		SLSAB	Salle de sport ou de foot	Saint-Lambert du Lattay
V	8	Assemblée générale	18H-20H	Judo Club du Layon	Salle de sport	Saint-Lambert du Lattay
S	9	Tournoi séniors		JSL		Saint-Lambert du Lattay
S	16	Challenge communal	16H	La Concorde	La Concorde	Saint-Aubin de Luigné
S	16	Tournoi enfants interne	14H-19H	SLBAD		Saint-Lambert du Lattay
S	16	Forum des associations et vide-grenier	14H	Comité des fêtes	Parc L. Piard	Saint-Lambert du Lattay
D	24	Kermesse		APEL ET Ecole St Joseph	Parc L. Piard	Saint-Lambert du Lattay
D	24	Kermesse	11H30	Ecole St Joseph	Ecole St Joseph	Saint-Aubin de Luigné
V	29	Inauguration fresque	19H	Commission enfance- jeunesse	Pôle enfance	Saint-Aubin de Luigné
S	30	Fête de l'école	16H	APE et école Freinet	Parc L. Piard	Saint-Lambert du Lattay
S	30	Fête de l'école		APE René Guy Cadou	Ecole René Guy Cadou	Saint-Aubin de Luigné

JUILLET

Les mardis 10 et 24 Les jeudis 5 et 19		Randonnée pédestre	9H00	Syndicat d'Initiative	Camping de la Coudraye	Saint-Lambert du Lattay
21/07 au 12/08		Salon estival de peinture			Salle Jean de Pontoise	Saint-Aubin de Luigné
S	21	Course nature 10 km et courses enfants	20H	Perle du Layon		Saint-Aubin de Luigné

ST LAMBERT-DU-LATTAY par ChinChin Lejeune



Cours de YOGA



COURS de Méditation & Hatha Yoga Adultes

SAMEDI (16h00 – 17h15)

W : www.yogachitta.com

T : 07 70 13 84 63

M : yogachitta49@gmail.com

**LA RÉDACTION PRÉCISE QUE LES ARTICLES DES ASSOCIATIONS SONT ÉDITÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ
ET QUE LEUR CONTENU RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.**

Directeur de publication : Gérard TREMBLAY.

Conception et rédaction : Commission Communication Val du Layon

Mise en page et impression : mairie

*Les articles pour le prochain « Val'Info » devront nous
parvenir avant le mardi 3 juillet
de préférence par mail : n.barron@valdulayon.fr
ou déposés en mairie*

